McGill

Déclaration d'un professionnel de la santé

Information et consentement d'étudiant

Nom de l'étudiant:_____ ID McGill:_____

J'autorise la divulgation des informations médicales pertinentes concernant ma demande d'accommodement académique.

Signature de l'étudiant :_____ Date : ____/____/____
Jour / Mois / Année

À être rempli par un professionnel de la santé autorisé à travailler au Canada

Date de rencontre : ____/____/____ Nom du professionnel de la santé :_____
Jour / Mois / Année

Profession (cochez une seule case): ☐ Médecin ☐ Psychothérapeute ☐ Infirmier(ère) ☐ Dentiste
☐ Chirurgien ☐ Psychiatre ☐ Infirmier(ère) praticien(ne) ☐ Chirurgie dentaire
☐ Psychologue ☐ Travailleur social ☐ Autre : _____

Téléphone : _____ Numéro de licence / d'enregistrement canadien : _____

L'élève mentionné ci-dessus a été vu par moi pour une condition affectant leur santé ou leur bien-être :

1) Qui est : ☐ Incidentel ☐ Connu / chronique (c.-à-d. récurrent)

2) Cette condition a eu un impact sur le fonctionnement scolaire de l'étudiant dans la mesure suivante (cochez une case) :

☐ Grave (p. Ex. Incapable de fonctionner / d'assister à un examen) ☐ Modérée (p. Ex. Incapable de suivre un cours)
☐ Légère (symptômes minimes) ☐ Négligeable

a) Impacté du : ____/____/____ au ____/____/____
Jour / Mois / Année Jour / Mois / Année

b) Le cas échéant, décrivez l'impact de la condition de l'étudiant sur sa capacité à fonctionner académiquement :

_____

_____

3) Traitement supplémentaire requis? ☐ Oui ☐ Non

Je certifie que je suis un professionnel de la santé autorisé à travailler au Canada et que cette évaluation relève de mon champ d'exercice légal.

Signature :_____

Adresse, téléphone et fax ou cachet de la clinique

Remarques:

- Ce certificat médical sera considéré à l'appui de la demande de concession académique de l'étudiant (ex. Examen final différé).
- La décision d'accéder à la demande de l'étudiant revient au bureau de McGill concerné (p. Ex. Point de service, Bureau des affaires étudiantes).
- La déclaration inexacte des faits dans la demande d'un étudiant ou dans ses pièces justificatives sera signalée à l'agent de discipline approprié pour suite à donner.